

(fenêtr es sur .N ièvr e)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

Christophe Bolle

« L'école a besoin de sérénité et d'apaisement. C'est déterminant : on ne peut pas changer l'école lorsque celle-ci fait l'objet d'annonces intempestives et est le théâtre de tensions multiples... ». C'est ce qu'indiquait le secrétaire général du SNUipp-FSU à l'ouverture de la conférence de presse de rentrée du syndicat. Bingo ! Au même moment, on apprenait la démission du gouvernement, puis la nomination de Najat Vallaud-Belkacem au ministère de l'éducation nationale. Une annonce qui n'est pas forcément de nature à permettre d'envisager la rentrée sous ces calmes auspices ...

Mais quoi qu'il en soit, et quel que soit le ministre de l'Éducation nationale, les enseignants des écoles ont de fortes attentes : « Notre profession demande de la sérénité pour travailler, de la considération et des moyens pour bien faire son métier, un métier de plus en plus complexe. ».

Le SNUipp-FSU a aussi dévoilé les résultats d'une enquête réalisée auprès des enseignants des écoles, résultats qui montrent à la fois la fierté qu'ils ressentent dans l'exercice de leur métier mais aussi une crise de confiance vis-à-vis de l'institution et un réel désir de reconnaissance. Une profession en quête de valorisation, laquelle doit passer par des mesures d'amélioration des conditions d'exercice du métier, une solide formation, ainsi qu'une véritable reconnaissance salariale, avec la demande d'un alignement rapide du montant de l'ISAE (400€) sur celui de l'ISDE (1 200€) versée aux enseignants du second degré.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

N° 208
Juillet-août 2014

<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46
Courriel : snu58@snuipp.fr

Sommaire : P.2 et 3 : rentrée : ce qui attend l'école et les enseignants
P.4 : actu : mouvement, maternelle

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 27/08/2014



CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

P. 2 ET 3



Pour un syndicalisme combatif!

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU



Rentrée : ce qui attend l'école et les enseignants



Au-delà de la généralisation des nouveaux rythmes scolaires, qui impactera la vie des écoles et celle des enseignants, quelles sont les autres nouveautés de cette rentrée ?
Tour d'horizon des principales nouvelles mesures et commentaires.

Du côté de l'école :

<p>Ajustements des programmes : les programmes des cycles 2 et 3 sont aménagés pour la rentrée 2014.</p>	<p>Une circulaire « recommandations pour la mise en œuvre des programmes » a été publiée. De bonnes intentions appelant à des démarches d'apprentissages faisant sens pour les élèves mais des indications assez floues qui ne permettent pas toujours de savoir facilement ce que l'on doit prioriser et ce qu'on doit laisser de côté. Dans l'attente des nouveaux programmes, cet ajustement doit être considéré comme une ressource à disposition et non comme une nouvelle injonction.</p>
<p>Conseil école-collège: lancement effectif de ce nouveau conseil réunissant enseignants des écoles et collège.</p>	<p>Il a pour objectif de construire des projets renforçant la continuité pédagogique école-collège. Une instance qui aura besoin de moyens en temps, frais de déplacement, formation... pour éviter que ce ne soit une coquille vide.</p>
<p>Le PAP : plan d'accompagnement personnalisé</p>	<p>Il est destiné aux élèves dont les difficultés scolaires durables sont la conséquence d'un trouble des apprentissages (essentiellement les « dys »). Révisé tous les ans, il définit l'ensemble des mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre sa scolarité. S'il peut permettre de répondre aux besoins d'un certain nombre d'élèves, il ne se mettra pas en place de manière satisfaisante sans accompagnement et formation des enseignants.</p>
<p>Eduction prioritaire: création de 102 REP+, allègement du temps d'enseignement des enseignants.</p>	<p>Suite aux interventions du SNUipp-FSU, les enseignants des écoles comme ceux de collège en REP+ bénéficieront d'un allègement d'enseignement de 18 demi-journées pour de la formation, du travail en équipe et du temps pour la relation avec les parents. Mais cela ne concerne malheureusement pas la Nièvre... La prime ECLAIR dont c'est la dernière année d'existence sera entièrement versée de manière équitable entre tous les enseignants de ces secteurs. Les secrétaires de réseau sont remplacés par des coordonnateurs.</p>
<p>Formation : 8 000 nouveaux stagiaires à mi-temps dans les écoles, 29 dans la Nièvre</p>	<p>La première génération des stagiaires recrutés en M1 issue des concours rénovés arrive dans les écoles. Ils suivront une formation en alternance mi-temps en classe, mi-temps à l'ESPE.</p>
<p>Formation à distance : généralisation de M@gistère qui propose des parcours de 3, 6 ou 9 heures de formation à distance.</p>	<p>Ce temps sera déduit des 18 heures d'animation pédagogique. Si le principe en lui-même n'est pas à rejeter, reste à apprécier le contenu et les modalités de mise en œuvre. Pour le SNUipp-FSU, cela ne peut se substituer au retour d'une formation continue de qualité sous forme de stages sur le temps de classe. Il est aussi intervenu pour que ces modules ne fassent pas l'objet de contrôle à distance des enseignants. A suivre...</p>
<p>Socle et Programmes : Consultation des enseignants en octobre</p>	<p>Les enseignants seront consultés sur le contenu du socle, les programmes de maternelle et ceux d'enseignement moral et civique. Le SNUipp-FSU a obtenu la banalisation d'une demi-journée de classe (mercredi matin) pour la consultation. Les nouveaux programmes de maternelle entreront en vigueur à la rentrée 2015. En janvier 2015, les enseignants devraient à nouveau être consultés sur les projets de programmes d'élémentaire. Publication prévue en juin 2015, entrée en vigueur en septembre 2016.</p>
<p>Direction et fonctionnement de l'école : les quelques propositions du ministère (décharges, indemnités, simplification administrative) restent encore insuffisantes au regard de la charge de travail.</p>	<p>Les écoles de moins de 4 classes voient leur volume de décharge porté de 2 à 4 jours annuels. Pour les écoles de plus de 3 classes, des allègements de l'APC sont revus à la hausse. Pour les écoles de moins de 9 classes, les indemnités augmentent également : de 1 à 3 classes -> passage de 300 à 500 € / 4 classes -> passage de 300 à 700 € / de 5 à 9 classes -> passage de 600 à 700€. (montants annuels) En parallèle, le ministère annonce des mesures de simplification administrative très limitées : vademecum réactualisé, aménagements de <i>Base-élèves</i>. Demandés par le SNUipp-FSU, des groupes de travail pour des simplifications administratives au sein de chaque département sont programmés cette année. Avec les rythmes et les nouvelles mesures, les directrices et directeurs d'école continuent d'être sur la brèche : des avancées concrètes en terme de temps de décharge, d'allègement de la charge de travail administratif (simplification concrète et aides), et de reconnaissance salariale sont plus que jamais d'actualité.</p>

Rentrée : ce qui attend l'école et les enseignants

Au-delà de la généralisation des nouveaux rythmes scolaires, qui impactera la vie des écoles et celle des enseignants, quelles sont les autres nouveautés de cette rentrée ?
Suite des principales nouvelles mesures et commentaires, côté enseignants cette fois-ci..



Du côté des enseignants :

<p>Salaires : pouvoir d'achat encore raboté !</p>	<p>Le pouvoir d'achat baisse encore du fait du « gel » des salaires conjugué à l'inflation. Avec les hausses des cotisations retraites, au 1^{er} janvier, les enseignants seront victimes d'une baisse de leur salaire net. Côté ISAE, elle est bloquée à 400 €/an, et il n'y a pas, pour l'instant, de perspective d'alignement sur le montant de l'ISOE du second degré (1 200 €/an).</p>
<p>Hors classe : progression du taux de passage de 4 à 4.5% par an</p>	<p>En juin prochain, le taux de promotions à la hors classe continue sa progression et passe de 4 à 4,5%. Aucune nouvelle mesure n'est prévue par la suite pour aligner la situation des PE sur celle des enseignants du second degré et permettre au final à tous les enseignants de finir leur carrière au dernier indice. 39 % des enseignants des écoles atteignent la hors classe avant de partir à la retraite. Ils sont 79% dans le second degré...</p>
<p>Maitres-formateurs : Augmentation de l'indemnité de fonction</p>	<p>L'indemnité de fonction va passer de 929 euros à 1250 euros par an. Pas de changement du montant de l'autre indemnité, liée à l'affectation sur un poste de maître formateur. Pas d'amélioration non plus de leur volume de décharge.</p>
<p>Conseillers pédagogiques : une nouvelle indemnité</p>	<p>Création d'une indemnité de fonction d'un montant de 1 000 euros par an (83 euros mensuels). Elle sera versée en plus des 27 points de NBI. Par contre, les CPC ne bénéficieront pas de l'ISAE.</p>
<p>Titulaires remplaçants et enseignants en service partagé : quelles obligations de service ?</p>	<p>Avec l'instauration de journées de classe aux durées inégales, les obligations de services des remplaçants et de certains enseignants en service partagé pourront dépasser les 24 heures hebdomadaires d'enseignement. Selon un nouveau décret, toute heure dépassée devra être récupérée au cours de l'année. Une circulaire d'application cadrant les modalités de récupération organisées par le DASEN est attendue. Pour le SNUipp-FSU, cette nouvelle contrainte doit être compensée selon un principe à l'œuvre dans le second degré : 1 heure supplémentaire donnant droit à 1H30 de récupération. De plus, les enseignants affectés en complément de service sur plusieurs écoles doivent bénéficier, a minima, et dans un premier temps, de la dispense des 36 heures d'APC.</p>
<p>Temps partiel : les enseignants des écoles, des fonctionnaires de seconde catégorie ?</p>	<p>A cette rentrée, le droit au temps partiel recule. Les enseignants du premier degré, contrairement aux autres fonctionnaires, sont victimes de nombreux refus de temps partiel sur autorisation, de refus de certaines quotités (notamment le 80%), et de refus en raison de leur fonction (direction, remplacement, enseignement en ASH...) Pour les enseignants à temps partiel, il faut faire attention à la rémunération ! Avec les nouveaux rythmes, ce n'est plus le nombre de demi-journées mais le nombre d'heures qui conditionne la quotité et donc la rémunération !</p>
<p>Droits syndicaux : 3 réunions d'information syndicale</p>	<p>Dorénavant les enseignants du 1er degré auront droit de participer à 3 réunions par année scolaire dont une pourra correspondre à une demi-journée de classe (mercredi ou samedi matin par exemple), les 2 autres ayant lieu en dehors du temps de classe. Le SNUipp-FSU, avec l'ensemble des organisations syndicales, continue de revendiquer le droit de participer aux RIS sur la totalité du temps de travail comme c'est le cas pour tous les fonctionnaires.</p>

LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE DANS LA NIÈVRE

3

Comme le nombre de PE qui ont obtenu leur ineat pour la Nièvre, en provenance de l'Ardèche, la Saône-et-Loire et l'Yonne. Des arrivées rendues possibles par des échanges avec des collègues de la Nièvre qui demandaient à intégrer ces départements. De fait, seulement 3 collègues quittent notre département, Bien maigre bilan (qui s'ajoute aux seuls 4 départs aux permutations), et qui s'explique par la situation déficitaire de notre département. Le SNUipp-FSU 58 a néanmoins demandé lors du groupe de travail du 26 août une réponse pour les autres demandes, dans le respect du barème.

4

Comme le nombre de postes demeurant vacants dans le département à l'issue de l'ajustement du mouvement du lundi 26 août. A Cosne Paul Doumer (TRB), Saxe-Bourdon (TRB), Château-Chinon (TRFC) et à la ferme blanche à Clamecy (TRFC).

12

Comme le nombre de collègues qui ont été affectés lors de l'ajustement du mouvement du 26 août. En amont de ce groupe de travail, le SNUipp-FSU avait communiqué la liste des postes vacants et l'affectation que l'administration proposait de leur attribuer aux collègues concernés.

52

Comme le nombre de professeurs des écoles stagiaires (PES) qui ont été affectés dans le département, 23 à temps complet et 29 à mi-temps.

Page 4

MOUVEMENT : LE SNUIPP-FSU 58 A ÉTÉ ENTENDU !

Les affectations des personnels sans poste à l'issue du mouvement « principal » sont désormais toutes connues. Les demandes de remise à plat du SNUipp-FSU 58 lors de la CAPD du 26 juin ont été entendues !

Non au bricolage ou aux petits "arrangements entre amis". Lors de l'ajustement du mouvement du 26 juin dernier, le SNUipp-FSU 58 avait demandé de revenir sur l'ensemble des propositions d'affectation de l'administration, en prenant en compte le barème et les vœux des collègues, que nous avons recueillis grâce à nos fiches de contrôle syndical. L'immense majorité de nos demandes ont été validées par le DASEN. Une satisfaction pour le SNUipp-FSU 58 qui avait été le seul à formuler des propositions sur l'ensemble du mouvement. En l'absence de règles claires et surtout de nouvelle saisie des vœux, difficile en effet pour les collègues de saisir la logique qui préside à cet ajustement. En attendant le retour d'un véritable second mouvement l'année prochaine...



MATERNELLE : PROGRAMMES EN CONSULTATION



grands pôles.

Le conseil supérieur des programmes a publié un projet de programmes de maternelle : 5 domaines d'apprentissages articulés selon trois grands pôles. Le texte fait preuve de belles intentions : donner envie aux enfants qui sont tous capables d'apprendre et de progresser, leur manifester confiance et respect, leur offrir un cadre sécurisant et stimulant, définir des objectifs ni prématurés, ni anticipés, constituent des principes partagés et vecteurs d'une meilleure réussite. Le SNUipp-FSU avait porté au CSP la parole des enseignants qui jugeaient les programmes 2008 trop réducteurs, trop déséquilibrés dans le sens de la préparation au CP, le « devenir élève » contribuant à cette « primarisation ». Trop de phonologie, de cursive, d'évaluation, notamment sur des supports papier, était souligné par les enseignants.

Le conseil supérieur des programmes a publié un projet de programmes de maternelle : 5 domaines d'apprentissages articulés selon trois

De fait, les activités artistiques, motrices, la manipulation et le jeu retrouvent leur place pour contribuer au développement intellectuel, langagier, moteur, sensoriel et artistique de l'enfant. Ce projet insiste sur les spécificités des modalités d'apprentissages à l'école maternelle : apprendre en jouant, en résolvant des problèmes, en s'entraînant et en mémorisant.

Le projet est généreux mais, en l'état, il ne constitue pas encore une aide professionnelle totalement satisfaisante pour les enseignants. Les 70 pages mélangent ce qui relève des programmes et ce qui relève des recommandations pour la mise en œuvre. Une distinction entre les deux domaines aurait le mérite d'alléger et de clarifier le travail des

Spécial consultation Maternelle

La consultation sur les projets de programme maternelle devrait être organisée avant la mi-octobre dans la Nièvre. Le SNUipp-FSU a obtenu que cette consultation se déroule sur le temps de classe en banalisant un mercredi matin. Toujours à vos côtés, le SNUipp-FSU enverra dans toutes les écoles un « numéro spécial consultation maternelle » pour vous aider et vous outiller.

enseignants. Le statut des 128 « attendus de fin de cycle » reste à préciser et ce d'autant que certains domaines manquent de progressivité entre ce qui peut être atten-

du avec les tous petits, les PS et les MS.

Mais les plus beaux programmes du monde ne font pas tout. Les pratiques ne pourront réellement évoluer qu'avec de solides formations initiale et continue des enseignants et une amélioration significative de leurs conditions de travail et des conditions d'apprentissage des élèves.

